



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
21 MARS 2022 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et deux, le-vingt-un mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. MALAISE M. DANTAN D. DE NITTO J. GARCIA M. FOUREAU J. VALLAT S. DECOBERT V. JULIEN E. SEVERAC JM.

Étaient absents : MICHELON C. DAUTHERIBES ML. MARTINEZ E. MARQUES E. SERRE B. PUECH S. LAUS S. DURAND ML.

Procurations : MARTINEZ E à MOUNERON C
PUECH S à MORGO C
MARQUES E à GRANIER S
SERRE B à PEYSSON S
MICHELON C à GARCIA M

Secrétaire de séance : JULIEN E

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/02/2022
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délégation du Conseil municipal au maire (art L2122-22)
4. Autorisation signature – contrat de prestation de service THAU INFO.
5. Débat et protection d'orientation budgétaires.
6. Subvention Palaïos- fouilles archéologiques 2022.
7. Subvention exceptionnelle- Association « Trail Veydrac ».
8. Contrat assurance- adhésion à la procédure de mise en concurrence du CDG.
9. Demande de subvention FAIC- extension local.
10. Autorisation signature- promesse unilatérale d'achat avec la SAFER- parcelle cadastrée ZL n°187.
11. Autorisation signature- convention de partenariat – séjours enfants et adolescents – aide aux vacances Enfants (AVE).

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2022

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

JULIEN E

3- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE



En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

-Délivrance du Maire relative à la délivrance d'une concession dans le cimetière communal à M. et Mme FICHOU André d'un montant de 825€.

- Délivrance d'une concession dans le cimetière communal à M. RECOULAT Jérémy d'un montant de 1275€

4 - AUTORISATION SIGNATURE – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE - THAU INFO

Le conseil Municipal décide de signer un contrat de prestation de services avec la société Pygmasoft, éditeur de Thau Info, pour une durée 1an. Le coût de cette prestation s'élève à 1 500€ HT.

Rapporteur : Monsieur Le Maire -adopté à l'UNANIMITÉ

5- DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur F. GUIRAO prend Acte

6 - SUBVENTION PALAIOS- FOUILLES ARCHEOLOGIQUES 2022

Le conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500€.

Rapporteur : Monsieur le Maire - adopté à l'UNANIMITÉ

7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « TRAIL VEYDRAC »

Le conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association le « Trail Veydrac » d'un montant de 200€.

Rapporteur : Monsieur DE LA TORRE - adopté à l'UNANIMITÉ

8 - CONTRAT ASSURANCE – ADHESION A LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE DU CDG

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. L'assurance statutaire consiste à couvrir les risques liés à l'indisponibilité physique des agents des collectivités et établissements publics de l'Hérault, au regard des obligations de de l'employeur public, notamment en matière d'accident du travail, indemnités journalières en cas de maladie.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION FAIC – EXTENSION LOCAL DE STOCKAGE

Le conseil Municipal a autorisé Monsieur Le Maire à demander une subvention pour l'extension du bâtiment, sis au marché aux raisins, devenu nécessaire afin d'agrandir l'espace de stockage.

Le coût total estimé des travaux s'élève à 30 000,00€ TTC selon les devis transmis à ce jour.

Rapporteur : Monsieur le Maire - adopté à l'UNANIMITÉ



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**10 - AUTORISATION SIGNATURE - PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT AVEC LA SAFER – PARCELLE
CADASTREE ZL N°187**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER relative à la parcelle cadastrée ZL n°187, d'une surface totale de 12a 71ca pour le montant de 2 300,00 € HT soit 2 760.00€ TTC.

Rapporteur : Monsieur le Maire - adopté à l'UNANIMITÉ

**11 - AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION DE PARTENARIAT - SEJOURS ENFANTS ET
ADOLESCENTS- AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE)**

Le conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat - Séjours enfants et adolescents- aide aux vacances enfants (AVE)

Rapporteur : Madame PEYSSON S - adopté à l'UNANIMITÉ

Plus de questions à l'ordre du jour.
La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO

